

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
N°16

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE
ANNULE ET REMPLACE ARRÊTÉ DU MAIRE N°9

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux d'adduction électrique ENEDIS sur accotement Résidence Les Vignes, Impasse des Cygnes à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, à partir du 25 mai 2020 pour une durée de 24 jours.

Les travaux seront effectués par l'entreprise GLJ SARL - 16 rue de Metreville - 27600 AILLY représentée par Madame Marine DELABY.

ARRETONS

Article 1er : L'entreprise est autorisée à alterner la circulation par feux tricolores et à interdire le stationnement des véhicules légers et poids lourds dans l'emprise des travaux.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- GLJ SARL - 16 rue de Metreville 27600 AILLY.

Fait à Neaufles Saint Martin, le 30 avril 2020

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

